

ADDENDA N° 1

DAMA n° 2020-2842 – 2021 MISE À JOUR

Diffusé le: 13 décembre 2021

1. Titre Services de renforcement des effectifs spécialisés en technologies de l'information et Services de réalisation de projets

2. Foire aux questions Les termes employés ci-dessous s'entendent au sens de leur définition dans la DAMA, sauf indication contraire.

La présente foire aux questions permet de répondre aux questions des fournisseurs concernant la DAMA susmentionnée. Elle ne vient en aucun cas modifier les modalités de la DAMA.

Q1. Nous sommes détenteur qualifié sous la DAMA 2020-2842. J'aimerais confirmer si nous devons répondre à la DAMA 2020-2842 – 2021 MISE A JOUR, ou si la SADC cherche simplement à qualifier de nouveaux détenteurs.

A1. Les détenteurs qualifiés d'un arrangement en matière d'approvisionnement ne sont pas tenus de soumettre de nouveau des propositions en réponse aux occasions de qualification annuelle, à moins qu'ils ne cherchent à se faire sélectionner pour des volets de services et(ou) des catégories de services pour lesquels ils n'étaient pas encore qualifiés dans le cadre de la présente DAMA.

Voire l'article 15. Arrangement ouvert en matière d'approvisionnement, pour les détails.

Q2. Est-ce possible de nous inviter à soumettre une proposition pour la DAMA 2020-2842 – 2021 MISE A JOUR pour les Services de renforcement des effectifs spécialisés en technologies de l'information et Services de réalisation de projets affichée sur Achats et Ventes, et demandons formellement de nous faire parvenir les documents en lien avec celle-ci.

A2. Cette opportunité est ouverte à tous les fournisseurs intéressés et aucune invitation n'est requise. La version intégrale officielle de la présente demande d'arrangement en matière d'approvisionnement no 2020-2842 est disponible, gratuitement, à achatsetventes.gc.ca.

Q3. Nous avons noté que la DAMA mentionnée ci-dessus est affichée. J'assume que si un fournisseur est qualifié pour offrir ces catégories de services, celui-ci peut soumettre une proposition sans avoir d'invitation.

A3. Voir la réponse à la question 2 ci-dessus.

Q4. Mon équipe a révisé cet affichage, et nous croyons qu'il s'agit de la DAMA pour laquelle nous nous sommes qualifiés en 2020. Est-ce que la SADC cherche simplement à qualifier de nouveaux fournisseurs pour cette DAMA? Si oui, quelles actions devons-nous prendre pour cette mise à jour?

A4. Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

Q5. Nous sommes qualifiés pour trois catégories de services sous la catégorie de Service #1 Services de renforcement des effectifs spécialisés en technologies de l'information. Veuillez confirmer que nous n'avons pas à soumettre une nouvelle proposition afin de demeurer un détenteur qualifié jusqu'au 14 décembre, 2023, à moins que nous ne voulions nous qualifier pour des catégories de services supplémentaires.

A5. Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

[FIN DE L'ADDENDA N° 1]